

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple-Un But-Une Foi



Ministère de la Santé et de l'Action sociale

78^{ème} session de l'assemblée mondiale de la santé

Point de l'ordre de jour	Processus à suivre pour traiter les éventuelles allégations à l'encontre d'un Directeur général ou d'une Directrice générale de l'OMS, et pour enquêter à leur sujet.
Document	A78/5
Action attendue	Prendre note du rapport et examiner les recommandations figurant au paragraphe 3 de l'annexe ainsi que le projet de décision soumis par les chefs de file des États Membres
Durée	

Madame la Présidente,

Monsieur le Directeur Général,

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Distingués délégués,

Le Sénégal a l'honneur de prononcer cette déclaration au nom des 47 États Membres de la Région Afrique de l'OMS.

La Région Afrique salue l'engagement des chefs de file de la réforme de la gouvernance dirigée par les États Membres et félicite les deux co-présidents pour le travail abattu au cours des dernières consultations. Nous magnifions, aussi, le leadership et les efforts déployés par les Présidents du Conseil exécutif et du PBAC dans la recherche de consensus.

Nous notons les clarifications apportées par le secrétariat afin de d'allier équité et transparence dans le processus de sélection de l'entité

d'enquête externe, basé sur des critères consensuels, objectifs et rigoureux.

En outre, la Région Afrique réitère les précisions suivantes :

1. Il est important de mettre en place des procédures pour assurer la transparence et la reddition de comptes devant une allégation à l'encontre de responsable y compris le Directeur Général ou la Directrice Générale de l'Organisation.
2. Toute procédure doit tenir compte du fait que le directeur général d'une institution spécialisée, bien que membre du personnel, est un élu, responsable devant les organes directeurs de l'Organisation, dans le cas d'espèce, devant le Conseil exécutif ;
3. La responsabilité première des organes directeurs est de veiller à ce que les meilleurs intérêts de l'OMS soient préservés à tout moment. Pour ce faire, ils doivent être impliqués en tant que décideurs aux étapes clés du processus ;
4. Pour terminer, la Région Afrique réaffirme son soutien aux Présidents du Conseil exécutif et du PBAC et s'aligne à leur proposition allant dans le sens de trouver un consensus sur le sujet. Cette posture nous permettra d'épuiser cette question et de nous consacrer davantage aux problématiques éminemment sanitaires pour lesquelles notre Organisation est attendue.

Je vous remercie de votre bien aimable attention.